

ses propres idées, soit en laissant Jehan de Paris libre de ses inspirations ?

Le doute fut-il possible, il tomberait devant le témoignage de Perréal, lui-même, sous la date du 15 novembre (1509?) exposant à Madame, ce qui suit :

« Depuys le temps que de vous je reçue une lestre con-
 « tenant en somme que veulliez que je fusse payé d'une
 « pension que, de piéça, vous pleu me donner et de bon
 « cœur octroier, de laquelle ay joy *deux ans*, et jà sont
 « passés *troys* que je n'en ay rien reçu, j'ai esté en cour tou-
 « jours, et en ceste dernière guerre contre les Vénitiens,
 « où ai eu plus de dangier que de mal, etc. (1). »

Donc Jehan de Paris recevait, depuis 1505, de Marguerite d'Autriche, une rémunération de ses travaux *comme architecte* ; sans cela, pourquoi cette pension ? Elle était octroyée depuis cinq ans, précisément depuis le commencement des travaux du couvent de Brou, en 1505, et, comme preuves, rappelons les passages suivants extraits *du prix fait de l'Eglise et des travaux du couvent, marché daté de la même année*.

« S'ensuyt l'ordonnance de la tasche de Brou, TOUCHANT
 « L'ESGLIESE, mise en ordre, etc. — Seront tenez les massons
 « fere la toyse du mur de 6 piés en carreur, toysant le vide
 « comme le plein, jouxte le contenu *du pourtraict*, pour le prix
 « d'une chascune toyse, IIII liv. XV s. — Item, seront tenez
 « les massons fere le portal devant, beau et honeste, jouxte
 « le contenu *du pourtraict*, avec son ostiaire et le pignon
 « dessus, comptés pour le prix, c'est assavoir IIII c. liv.
 « — Item, plus seront tenez fere *deux sépultures, belles*

(1) Cette lettre a été publiée dans le *Journal d'agriculture, sciences et arts du département de l'Ain*, 1848 (nos 11 et 12).